



Comité de Direction de l'E.P.I.C.

Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

Séance du jeudi 14 décembre 2022 à 18h30

A l'Office de Tourisme
1 Place de l'Hôtel de Ville
60350 PIERREFONDS

Compte rendu de séance

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à 18H30, les membres du Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme légalement convoqués, se sont réunis à PIERREFONDS, à l'Office de tourisme, sous la Présidence de Madame Sylvie VALENTE – LE HIR, Présidente.

Etaient présents :

Titulaires :

Mesdames, Sylvie VALENTE – LE HIR, Florence DEMOUY, Lyne LISIK
Monsieur Mathieu KARINTHI (4)

Suppléant présent pouvant prendre part au vote :

Mesdames, Catherine RIGAULT, Martine DEMAY,
Messieurs, Yves DELCELIER, Frédéric JORET (4)

Etaient également présents :

Madame Alison Colombel, directrice de l'E.P.I.C. Office de Tourisme

Compte-rendu de séance

- Signature de la feuille de présence
- Secrétaire de séance : madame Florence DEMOUY

- I) Approbation du compte rendu du 26 octobre 2022
- II) Décision modificative budgétaire n°2 au Budget primitif 2022 : T.V.A. sur marge
- III) Mise en place de la prévoyance décès / incapacité / invalidité pour le poste de direction
- IV) Ouverture d'un Compte Epargne Temps – Personnel sous convention collective
- V) Poste chargé de commercialisation : renouvellement du contrat à durée déterminée et évolution en contrat à durée indéterminée
- VI) Convention d'autorisation de l'exploitation commerciale de l'image du domaine national du Château de Pierrefonds
- VII) Questions diverses / points d'information

Le compte rendu détaillé est disponible sur demande à l'accueil de l'Office de tourisme.

Compte-rendu détaillé

I) Approbation du compte rendu du 26 octobre 2022

➤ **Délibération à prendre :**

- Pas de délibération
- Signature du registre

II) Décision modificative budgétaire n°2 au Budget primitif 2022 : T.V.A. sur marge

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction
décident à l'unanimité :**

- D'approuver la décision modificative budgétaire n°2 au budget primitif 2022,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III) Mise en place de la prévoyance décès / incapacité / invalidité pour le poste de direction

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction
décident à l'unanimité :**

- D'autoriser madame la Présidente à signer un contrat de Prévoyance décès, incapacité, invalidité auprès de Malakoff Humanis pour le poste de direction applicable au 1^{er} janvier 2023,
- D'autoriser madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV)

Présentation d'un nouveau contrat de prévoyance – **ajournée**

➤ **Délibération à prendre :**

Il est demandé aux membres du Comité de Direction de bien vouloir :

- **Ajourné**

V) Mise en place de la prévoyance décès / incapacité / invalidité pour le poste de direction – Ajournée

Présentation d'une mise en place de contrat de prévoyance pour le poste de direction – **ajournée**

➤ **Délibération à prendre :**

Il est demandé aux membres du Comité de Direction de bien vouloir :

- Ajourné

VI) Ouverture d'un Compte Epargne Temps - Poste de direction sous contrat de droit public

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en place un compte épargne temps pour le poste direction ;
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII) Règlement des rallyes touristiques

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'approuver le règlement des rallyes touristiques organisés par l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise,
- De définir les conditions de participations et de dotations ci-dessus,
- D'autoriser madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIII) Attribution des cartes cadeaux de fin d'année pour les enfants et les salariés de l'Office de Tourisme

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à renouveler la mise en œuvre le dispositif d'attribution des cartes cadeaux pour les salariés permanents et leurs enfants,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IX) Prime de fin d'année 2022

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction
décident à l'unanimité :**

- D'autoriser la mise en place de cette prime selon les conditions prévues par la convention collective des organismes du tourisme, pour les agents qui y sont rattachés avec le pourcentage défini,
- D'autoriser la Présidente et la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

X) Questions diverses / Points d'information

- **Programme des vacances de la Toussaint de l'Office de Tourisme**
- **Participation Kid's Cross 2022 – 2023**
- **Printemps des Eglises 2023**
- **Label accueil vélo – Location de vélos**
- **Promotion Oise : Vidéo « N'allez pas dans l'Oise »**

Fin 20h30